

ASSOCIATION DU PERSONNEL

Les informations paraissant dans la rubrique «Association du personnel» sont publiées sous la seule responsabilité de l'Association du personnel du CERN.

STAFF ASSOCIATION

The information presented in the Staff Association section of the Bulletin is published under the sole responsibility of the CERN Staff Association.

RESTRUCTURATION

Résumé de l'exposé du **Directeur général** fait au **Conseil du Personnel du 22 octobre**, des questions posées et des réponses faites par lui et par le **Directeur de l'Administration**.

Exposé :

Les budgets n'augmentant pas et n'étant pas suffisants pour réaliser les programmes prévus (construction de LEP, améliorations des installations protons-antiprotons, LEAR), il faut :

- . adapter le programme scientifique et technique,
- . rationaliser les structures et les services,
- . mettre en oeuvre la planification à long terme du personnel, présentée au Conseil du CERN en juin dernier,
- . revoir nos relations avec l'industrie.

Le succès du LEP est capital pour la réputation du CERN et son avenir, en particulier la possibilité de futurs accélérateurs.

Les problèmes concernent le budget et le personnel :

En 1981, LEP a été approuvé sous condition d'un budget constant. Le budget accordé a été plus bas que celui demandé, d'où une version réduite (50 + 50 GeV) dans un premier temps, pour un coût total de 910 MFS, et le reste plus tard, et une durée de construction portée de 6 à 7 ans. Pas d'autres réserves pour imprévus que de ralentir la construction. Il était prévu de trouver le personnel d'installation parmi le personnel de l'Organisation. Les exigences pour les infrastructures expérimentales avaient été estimées à 20 MFS, mais étaient mal connues en l'absence de propositions précises.

Personnel LEP

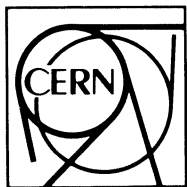
1. En 1983, création de la Division LEP, environ 450 personnes, soutenue par les autres Divisions, soit au total environ 1000 personnes redéployées, ce qui représente une mobilité interne considérable.
2. En 1986-1988, il faudra environ 300 personnes de plus.
3. A partir de 1989, il faudra une nouvelle restructuration, encore plus importante que celle qui se fait actuellement.

Budget LEP 1986-1989 (*chiffres provisoires, qui n'étaient pas encore connus en juin 1985*) :

- . LEP de base (machine) : 910 MFS (1981) = 1053 MFS (1985)
- . demande supplémentaire pour terminer LEP : 50 MFS
- . coût du personnel supplémentaire mentionné ci-dessus : 52 MFS, mais réduit par le redéploiement du personnel actuel.
- . corrections de comptabilité : 15 MFS
- . supplément pour les infrastructures des expériences : 32 MFS
- . aléas géologiques, heureusement peu importants jusqu'à maintenant : 34 MFS, chiffre qui ne pourra qu'augmenter.
- . autres aléas ('paix locale' dans le Pays de Gex) : 23 MFS ; ces deux dernières dépenses (34 et 23 MFS) seront reportées sur les budgets 1989 et 1990.

Il faut donc trouver 97 MFS dans le budget 1986 à 1989, soit de 20 à 30 MFS par an, plus environ 200 personnes par an (par comparaison, le manque d'indexation depuis 1981 conduira à une perte de 129 MFS de 1981 à 1988, en supposant une indexation complète à partir de maintenant).

Il ne s'agit pas d'un dépassement de budget, ni d'une situation catastrophique, mais d'une situation difficile, car les sommes à trouver représentent de 6 à 8% du budget matériel annuel. Le CERN doit montrer sa vitalité et la situation requiert l'assistance de toutes les personnes concernées.



Les informations paraissant dans la rubrique «Association du personnel» sont publiées sous la seule responsabilité de l'Association du personnel du CERN.

STAFF ASSOCIATION

The information presented in the Staff Association section of the Bulletin is published under the sole responsibility of the CERN Staff Association.

Restructuration :

La restructuration n'est qu'un des éléments nécessaires pour faire face à cette situation.

Au printemps, le Directoire en a défini les lignes directrices :

- . étudier les Services techniques, l'Administration (sauf PE, en attente du futur Directeur du personnel), la Recherche (sauf DD qui marche très bien), les accélérateurs (sauf LEP créé récemment et PS réorganisé il y a peu de temps). Les discussions se poursuivent à différents niveaux et beaucoup de détails sont encore à préciser.

Il est actuellement prévu :

- . de supprimer le SB et de créer une nouvelle Division ST (Services Techniques) ;
- . de supprimer les Départements, sauf PE et FI qui redeviendront des Divisions ; les autres seront rattachés directement au DG, à l'Administration ou à la Recherche ;
- . de réorganiser EP et EF : on discute de concentrer tous les services techniques dans EF, en laissant les chercheurs seuls dans EP, et d'améliorer la gestion du soutien aux visiteurs.

Une première présentation au **Comité du Conseil** est prévue pour le 31 octobre, en espérant des décisions sur les services techniques et sur l'Administration en décembre 1985, et sur la Recherche au début 1986. Pour les Divisions d'accélérateurs, il y aura peu de changements car il y a peu de problèmes.

Questions et réponses

. *Documents concernant les études entreprises sur les Services ?*

Il n'y en a pas encore de définitifs, pour éviter une bureaucratie paralysante, qui serait une garantie d'échec, mais ils seront distribués dès que possible.

. *Consultation du Personnel ?*

Il y a eu beaucoup de discussions entre les Directeurs et les Chefs de Divisions et les Chefs de groupe avant les discussions au Directoire.

. *Imprimerie et 'plan social' ?*

Le Directeur de l'Administration a eu de nombreuses discussions avec le Chef de Département et s'est rendu lui-même sur place. Il a noté le problème créé par une surcharge de travail dans ce Service qui n'est dimensionné que pour produire l'équivalent de 40 millions de feuilles A4 par an, alors qu'il en produit 70 millions.

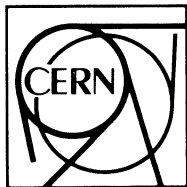
Le CERN est un bon employeur qui utilisera à fond les modalités de formation pour fournir de nouvelles compétences à ceux qui ne pourraient pas aller à l'extérieur ou prendre une retraite anticipée. Si des personnes le désirent, et seulement dans ce cas, elles auront la possibilité de quitter formellement l'Organisation et d'entrer en fonction chez le concessionnaire : le CERN se fera fort qu'elles obtiennent des conditions équivalentes à celles qu'elles ont actuellement. Ceci est valable également pour les menuisiers, les charpentiers et les professeurs de langues, par exemple.

. *Travail réservé au futur Directeur du personnel ?*

La planification à long terme, la restructuration après la construction de LEP et le rôle exécutif concernant la gestion du personnel, rôle demandé en particulier par l'Association du Personnel.

* * * * *

Ces informations, complétées par celles du Comité de Concertation Permanent (CCP), du Comité de Management et de la réunion avec le personnel supérieur, appellent des commentaires **qui feront l'objet d'une lettre ouverte au Directeur Général de la part de l'Association du Personnel.**



ASSOCIATION DU PERSONNEL

Les informations paraissant dans la rubrique «Association du personnel» sont publiées sous la seule responsabilité de l'Association du personnel du CERN.

STAFF ASSOCIATION

The information presented in the Staff Association section of the Bulletin is published under the sole responsibility of the CERN Staff Association.

WORKING GROUP ON CERN PENSIONS

Meeting held on 9-10 October 1985

There were two items on the Agenda:

- Health insurance for beneficiaries of the Pension Fund
- Guarantees in the event of dissolution of the Organization

I - Health insurance

At present, pensioners may remain members of the health insurance scheme by paying a contribution of 2.45% of their maximum pension. However, this stems purely from an agreement with the insurance company (AUSTRIA), and is not laid down in either the Staff Rules and Regulations or in the Rules of the Staff Insurance Scheme. It was requested that an article on this matter be included in the Rules of the Staff Insurance Scheme and that guarantees be provided in the event of dissolution of the Organization. After discussion, it was agreed to invite the Council to draw up a resolution guaranteeing this right to remain a member of the health insurance scheme established by the Organization for the members of its personnel.

The question of guarantees would be dealt with as part of the overall discussion of pension guarantees in the event of dissolution of the Organization.

It should be noted that, since pensioners' contributions to the health insurance scheme do not cover the costs incurred, (the difference being taken from the joint contributions of active members and of the Organization), the present situation can be workable only as long as there is a small number of pensioners in relation to the number of active staff. The question will therefore have to be periodically reviewed.

II - Guarantees in the event of dissolution of the Organization

Two options for guaranteeing the payment of benefits in the event of the dissolution of the Organization have so far been proposed :

- 1 the setting up of a Foundation which would take over from the present Scheme,
- 2 reintegration into national systems.

Work on the first option is currently more advanced : A sub-group has prepared a draft resolution to the Council for the establishment of a Foundation of the Staff Insurance Scheme and a draft constitution for that Foundation. These documents have been the subject of an informal preliminary discussion.

It is already clear:

- that the Foundation should be established the moment a decision to dissolve the Organization is taken (it should not be left until the time comes to liquidate the Organization's property);
- that it would be possible to obtain guarantees from the Swiss Confederation which would take responsibility for supervising the Foundation (checking that funds are used in accordance with the constitution of the Foundation) and carrying out the financial audit.
- that that would not, however, prevent the Foundation from having the same fiscal immunities and the same investment opportunities as the present Scheme.

Reintegration into national systems was not discussed at this meeting, since no working document comparable to that dealing with the Foundation was as yet available. Nevertheless, two major points raised in particular by the Staff Association should be emphasized :

1. Whichever system is chosen, the Scheme must be in balance at the time of dissolution,
2. Members of the Scheme should be able to choose between the two options, which should also be complementary.

Since several members of the tripartite group requested that discussion of these subjects should continue, the Chairman suggested that meetings should continue until June 1986.

COMPTE-RENDUS DU CONSEIL DU PERSONNEL

A la suite de la circulation de certaines informations, nous vous rappelons que toutes les réunions du Conseil du Personnel font l'objet d'un compte-rendu qui est ensuite approuvé par le Conseil, et qui contient **l'information complète** sur les débats et les décisions. Vous pouvez toujours en prendre connaissance auprès de votre délégué.

MINUTES OF STAFF COUNCIL

Following the circulation of certain information, you are reminded that all meetings of the Staff Council give rise to minutes which are then approved by the Council, and which contain **complete information** on discussions and decisions. These minutes are always available by contacting your delegate.

CULTURAL ACTIVITIES ACTIVITES CULTURELLES

COMITE DES AFFAIRES CULTURELLES

La Section des Expositions Artistiques du Comité des Affaires Culturelles organise une exposition réservée à tout le personnel travaillant sur le site du CERN qui désire présenter ses travaux artistiques.

Elle se tiendra du **27 janvier au 7 février 1985**.

Tous les éventuels exposants qui souhaiteraient y participer sont priés d'assister à une réunion d'information qui se tiendra le :

VENDREDI 29 NOVEMBRE 1985, à 12h.00

dans la Salle de Conférence de l'Association du Personnel, Bâtiment 564.

CULTURAL AFFAIRS COMMITTEE

The Art Exhibitions Committee is intending to put on an exhibition of work by all personnel working at CERN in the New Year.

The exhibition will last from **27 January to 7 February 1985**.

All members of the staff wishing to exhibit their work are requested to attend the preliminary briefing on :

FRIDAY 29 NOVEMBER 1985, at 12.00 a.m

Staff Association Conference Room - Building 564.

COOPERATIVES

COOPIN

Les calendriers de l'Avent sont arrivés. Nous attendons un grand choix de boîtes de chocolats, de marrons glacés et de biscuits de Noël.

Nous venons de réapprovisionner en cassettes audio et vidéo.

Nous avons maintenant en stock la cassette vidéo VHS 60 minutes.

Nous attendons un grand choix de foulards et cravates.

Nous vendons les calendriers et les cartes de voeux UNICEF.

INTERFON (Bât. 36 - S 013)

Présentation de la collection Pierre Cardin, prêt à porter féminin automne-hiver 1985, à des conditions préférentielles, le **lundi 4 novembre de 13h.30 à 18h.30** à notre secrétariat : ensembles, vestes, jupes, pantalons, pulls, accessoires. Détaxe à partir de 1.200 FF.

Permanence technico-commerciale mardi 5 novembre 1985 de 14h.30 à 17h.00 au Secrétariat et ensuite au magasin de St. Genis jusqu'à 19h.00. Vous serez renseignés par les maisons :

- MOURIER : bois produits d'isolation en promotion -
- COTE : moquettes, papiers peints, isolation -
- COMPTOIR DES FERS : électro-ménager Miele, de Dietrich, Rosières, chauffage, sanitaire, quincaillerie.